



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Madame la Préfète de la région Centre-
Val-de-Loire
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 21 novembre 2023

Réf. : 2023/D/17091

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 16 novembre 2023 : projet de modification du site patrimonial remarquable couvrant une partie du territoire de la commune de Bourges (18)

PJ : Projet de périmètre

Lors de sa séance du 16 novembre 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a émis un **avis favorable** à la majorité au projet de modification du site patrimonial remarquable de Bourges, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

Elle a également formulé le vœu qu'un PSMV puisse être élaboré sur la totalité du périmètre du SPR et que le plan local d'urbanisme intercommunal intègre la protection des éléments remarquables des secteurs Saint-Ambroix et des Capucins.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

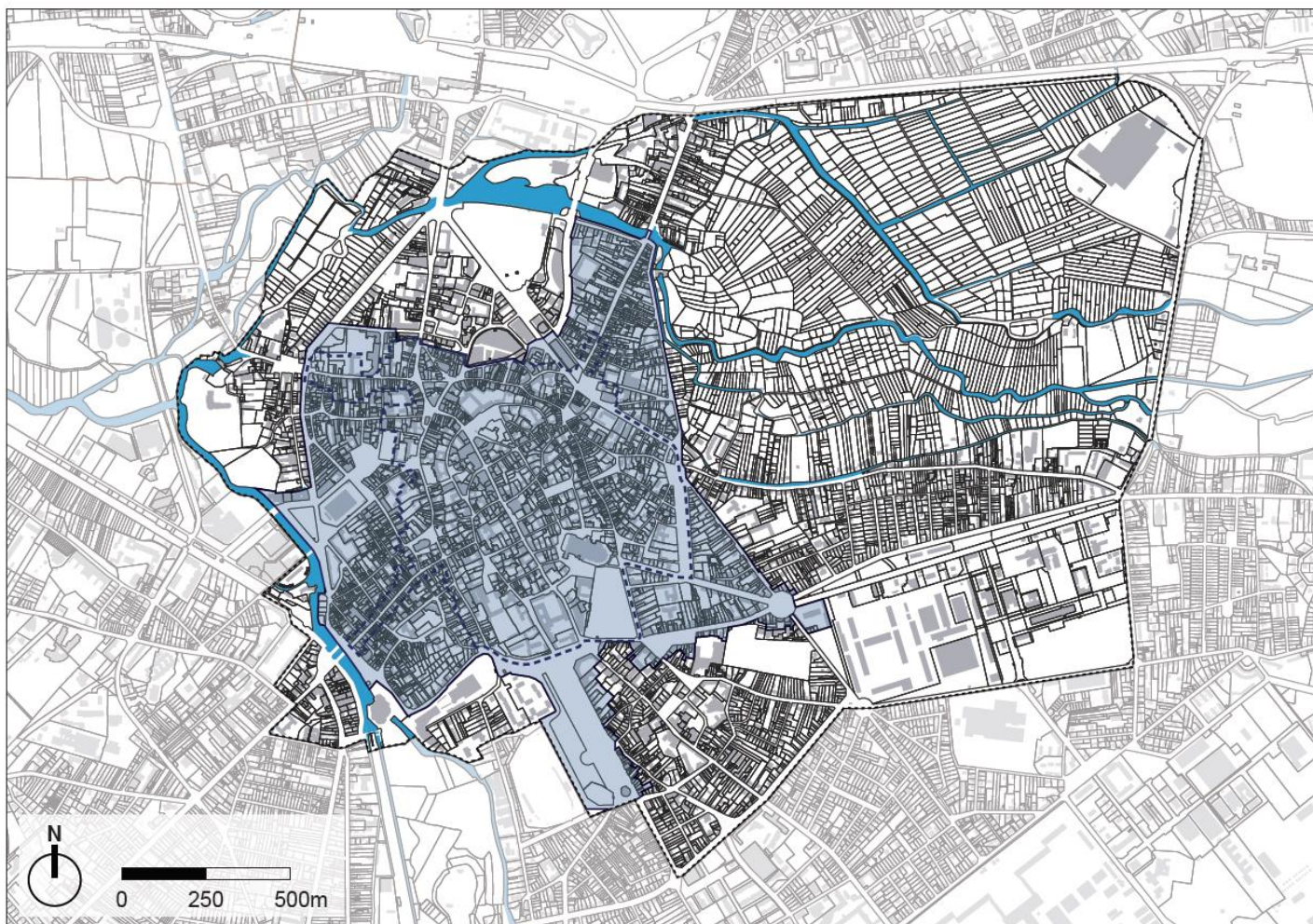
Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

La sous-directrice des monuments historiques et
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

Proposition de périmètre :



— Périimètre du Site Patrimonial Remarquable existant (ancien secteur sauvegardé) : 64ha

■ Périimètre étendu du SPR (proposition) : 124,80 ha